

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **12 JUIN 2018**

### Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 1

Point 3 de l'Ordre du Jour :

#### CONTRAT de SITE 2018-2022

*Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 1 à 5

**Annexe 1** : volet spécifique Université de Lorraine 2018-2022

**Annexe 2** : volet commun site lorrain 2018-2022

**Annexe 3** : indicateurs et cibles de performance à l'Université de Lorraine

**Annexe 4** : proposition de feuille de route ; méthodologie – contrat 2018-2022

**Annexe 5** : proposition de jalons 2018-2022

#### Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le Contrat de Site 2018-2022.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	20
Représentés	2
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	20
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	2

Fait le 13 juin 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **14 JUIN 2018**

**Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 2**

Point 4 de l'Ordre du Jour :

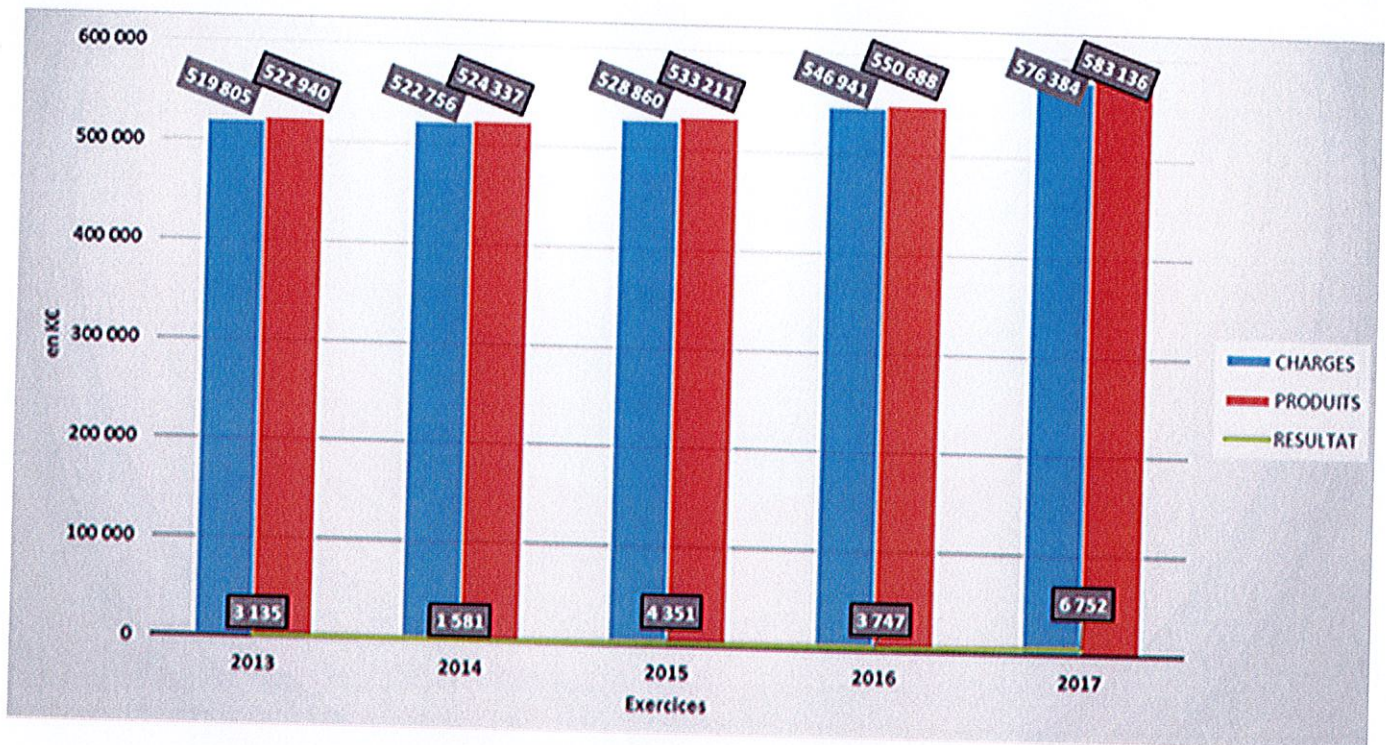
**DÉBAT d'ORIENTATION BUDGÉTAIRE***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 6

**Contexte général de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en France**

- Mise en place du Plan Etudiants et de la loi Orientation et Réussite des Etudiants :
    - Compensation 75% GVT (3,5 M€ par an pour l'Université de Lorraine)
    - Apports complémentaire en masse salariale de 2,1 M€ en 2019 + demandes d'investissement en cours.
      - 9 nouveaux postes affectés à la rentrée 2018
      - Financement de dispositifs de remédiation + investissements pour améliorer les conditions d'études en 1<sup>er</sup> cycle
    - Probable augmentation des moyens de la vie étudiante (CVEC)
  - Pour le moment, pas d'indication formelle sur la compensation GVT en 2019
  - Ouverture à venir de nouvelles discussions avec le ministère pour une meilleure adéquation entre moyens nouveaux (volume et nature) et les objectifs donnés aux universités.
- Hypothèses plus optimistes dans la construction budgétaire 2019 que pour 2018
- Prudence à conserver cependant en raison de l'incertitude sur le GVT et l'éventuelle évolution de la réserve de précaution réalisée par le ministère (2,7 M€ en 2018)

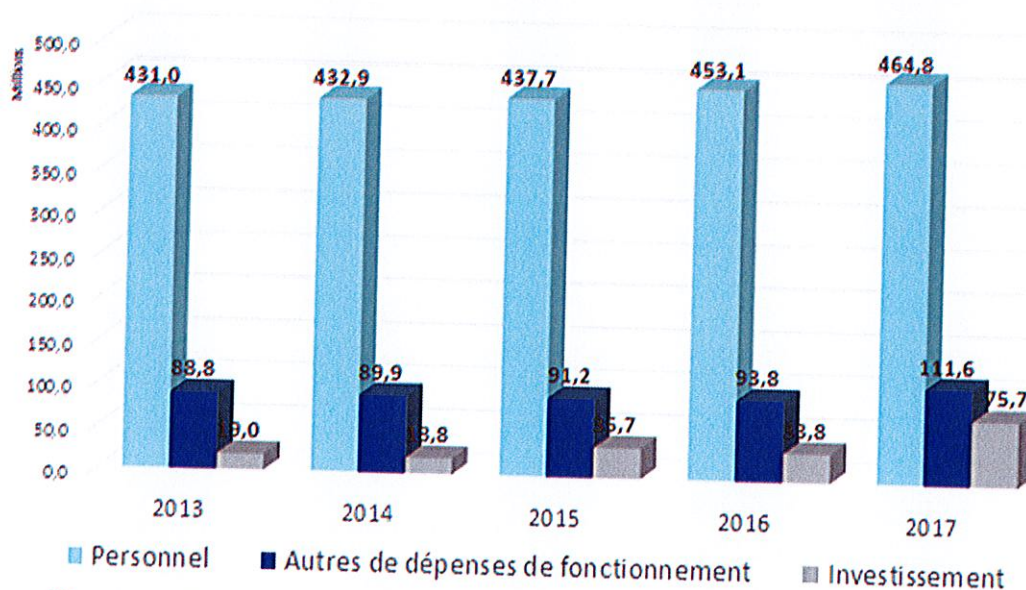
**Situation financière de l'université de Lorraine :****Évolution du résultat depuis 2013**



### Évolution du résultat depuis 2013 (perspectives)

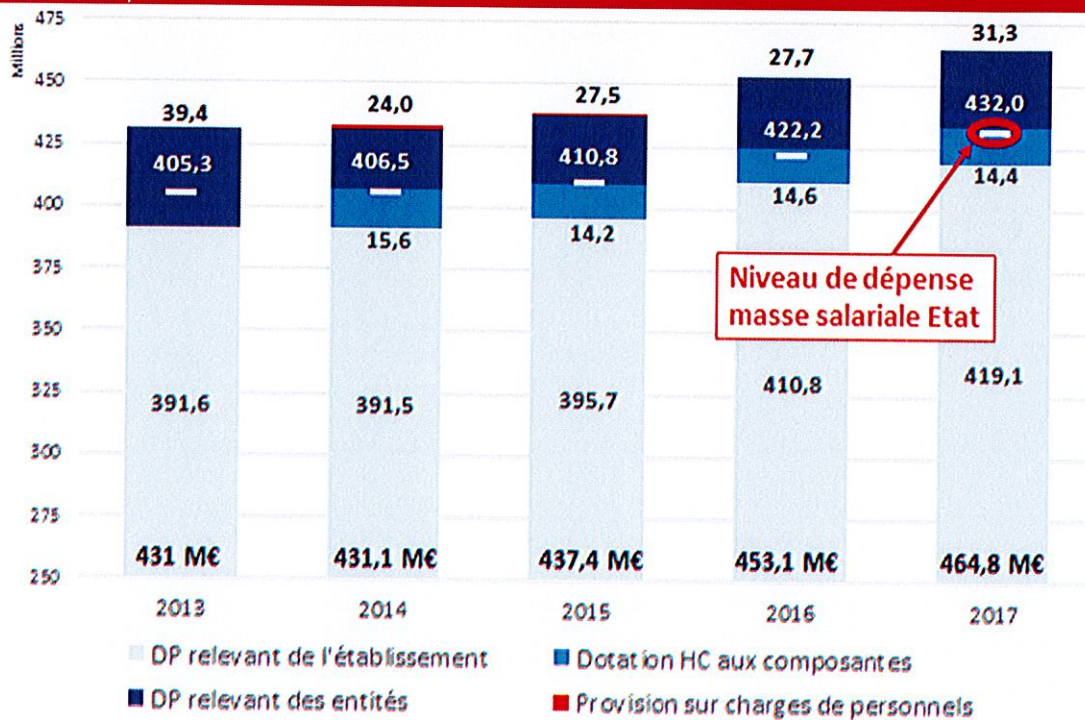
- Un résultat positif relativement stable qui peut être estimé à 3 M€ chaque année (env. 0,5% des produits annuels).
- ➔ Il permet de consolider la politique d'investissement : ouvrir une perspective pluriannuelle d'investissement aux pôles scientifiques, collégioms, composantes de formation et de recherche

### Evolution des dépenses depuis 2013



➔ Les dépenses de fonctionnement sont à contrôler

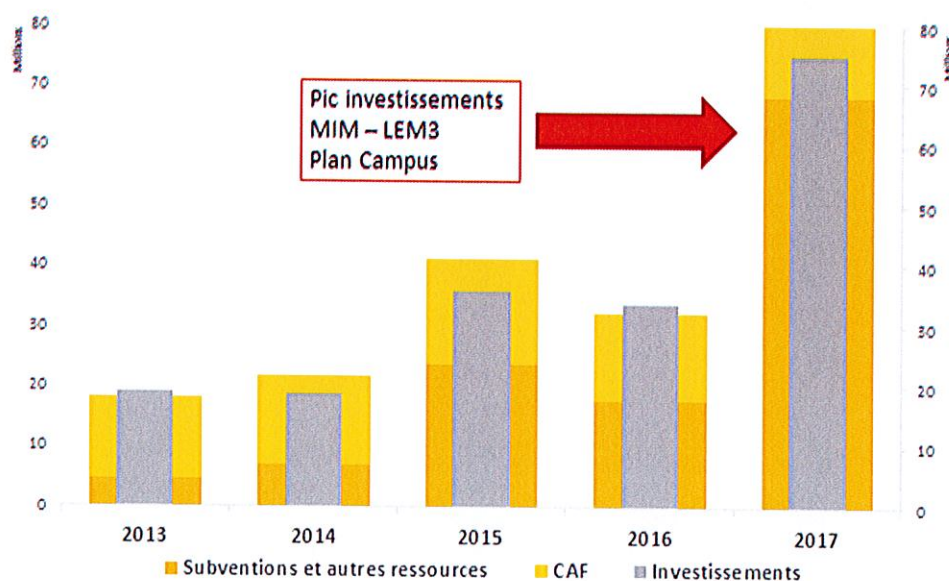
## Évolution comparée des dépenses de personnels et de la SCSP (Subvention pour Charges de Servie Public) en masse salariale



## Dépenses en masse salariale (perspectives)

- ➔ La masse salariale correspondant aux activités financées par la SCSP est intégralement consommée : une certaine vigilance est requise
- ➔ Evolution à la hausse de la masse salariale
  - Décisions de l'Etat compensées par l'Etat + accompagnement contractuels UL (autofinancé)
  - Dette sociale de l'Université (CET, congés non pris)
  - Augmentation du nombre d'heures complémentaires (accroissement des effectifs, dispositifs de remédiation)

## Financement de l'investissement



## Financement de l'investissement (perspectives)

- Préparer l'avenir - au niveau de l'Établissement
  - Plan Pluriannuel d'Investissement Immobilier
  - Politique de grands projets (ex : Mut@camp)
  
- Préparer l'avenir – au niveau des collègiums, pôles et composantes
  - Plan pluriannuel d'investissement abondé par l'Établissement, piloté par les pôles et les collègiums avec évaluation a posteriori

## Perspectives budgétaires globales pour 2019

- **Modèle économique rénové**
  - Suppression du mécanisme prudentiel de 5%
  - Rénovation du modèle (2019 + 2020)
- **Politique d'emploi**
  - Préserver l'emploi titulaire et les progressions de carrière des agents
  - Développement des dispositifs qui permettent d'engager un travail de fond sur la structure des emplois pour contribuer à infléchir le GVT
  - Poursuite du processus de décalage des emplois E-EC : améliorer les coopérations formation/recherche dans l'élaboration des profils
  - Utilisation des marges de manœuvres éventuelles pour créer des emplois + revalorisation régime indemnitaire BIATSS
- **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**
  - Pas d'augmentation des enveloppes de fonctionnement réparties en interne

### Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les orientations budgétaires globales pour 2019 susmentionnées.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	20
Représentés	2
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 13 juin 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le 14 JUIN 2018

### Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 3

Point 5 de l'Ordre du Jour :

#### APPEL à PROJETS INTERNE 2018

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 7

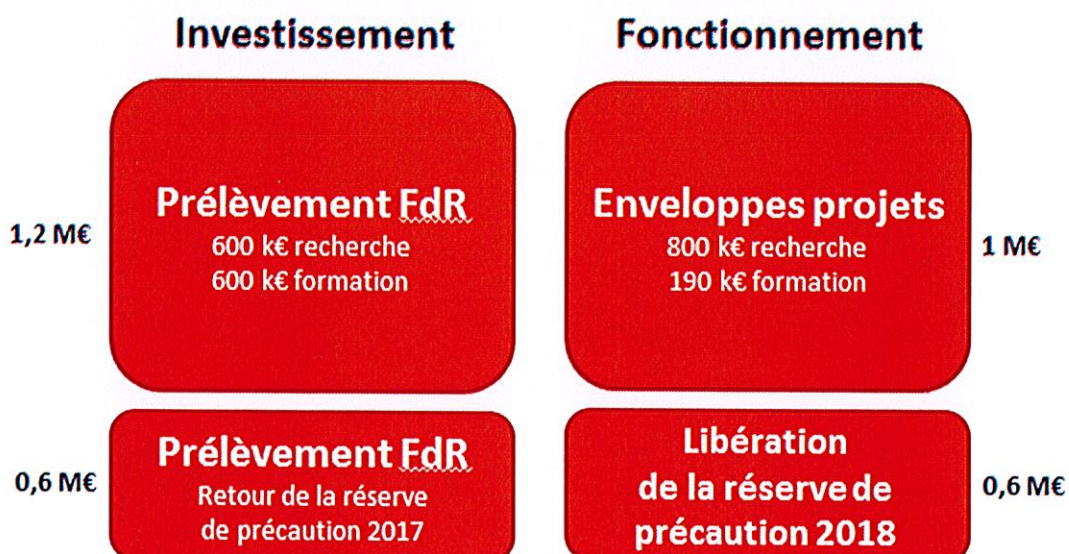
L'appel à projets interne, initié le 28 mars 2017, visait à déterminer une stratégie propre à l'Établissement qui permettrait, dans un même mouvement, de financer les projets qui n'entrent plus dans le champ des dispositifs de la région Grand Est, d'exécuter l'enveloppe projets du budget initial et d'utiliser, partiellement, le Fonds de Roulement de l'Université.

L'appel à projet 2018 présente les caractéristiques suivantes :

#### Un appel 2018 pour des dépenses infra-annuelles

- Financement infra-annuel → engagements juridiques à réaliser avant le 31 décembre 2018
- Pour la formation et la recherche
- Phase-test de la démarche avec visibilité pluriannuelle 2019-2022 (4 années)
- Pilotage assuré par les collègiuns et les pôles scientifiques

#### Les ressources mobilisées



## Une amorce de changement dans la modalité

- 2018 :
  - formation : allocation a priori, 2 axes génériques, **évaluation a posteriori**
  - recherche : travail de combinaison des différentes enveloppes, **échanges entre pôles**
- 2019-2022
  - **Évaluation a posteriori, échanges entre pôles et entre collégiums, incitation à la mutualisation (en recherche, en formation et formation-recherche)**

### Délibération

Les membres du Conseil d'Administration approuvent le dispositif consistant en la mise en place d'un appel à projets interne pour 2018, ses objectifs, la nouvelle procédure et le pilotage qui l'organisent.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	2
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>1</b>

Fait le 13 juin 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 14 JUIN 2018**

**Délibération CA 2018 / 06 / 12 – 4**

Point 6 de l'Ordre du Jour :

**PARTICIPATION de l'UNIVERSITÉ de LORRAINE à la SOCIÉTÉ ANONYME d'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) « Technopôle Henri Poincaré » : EXAMEN des STATUTS et du PACTE d'ACTIONNAIRES***Documents transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXES 8 à 9

**Annexe 8** : pacte d'actionnaires de la SEM Henri Poincaré**Annexe 9** : statuts constitutifs de la SEM Henri Poincaré

VU le code de l'éducation, notamment les articles L711-1, R711-10 à R711-16 ;

VU le code de commerce, notamment les articles L225-1 et s. ;

VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine ;

Vu la délibération n°1 du conseil d'administration l'université de Lorraine en date du 30 janvier 2018 autorisant la participation de principe dans la société d'économie mixte « Technopole Henri Poincaré » et l'entrée en négociations avec la Métropole du Grand Nancy ;

VU l'avis du comité technique de l'université de Lorraine en date du 31 mai 2018 ;

**IL EST DECIDE****Article 1 :**

Le Conseil d'Administration approuve le projet de statuts de la société anonyme d'économie mixte locale (S.A.E.M.L.) « Technopole Henri Poincaré », présenté en séance et transmis préalablement à ses membres.

Ce faisant, le Conseil d'Administration autorise la prise de participations de l'Université de Lorraine dans cette société à hauteur de cinquante mille (50 000) euros, soit cinq mille (5 000) actions d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune.

**Article 2 :**

Le Conseil d'Administration approuve le projet de pacte d'Actionnaires régissant les relations entre les actionnaires de la S.A.E.M.L., présenté en séance et transmis préalablement à ses membres.

**Article 3 :**

Le Conseil d'Administration charge le président de l'université de Lorraine de signer ces actes ainsi que tous les actes afférents à la participation de l'université de Lorraine dans la société et à la réalisation de ses engagements.



Article 4 :

Le Conseil d'Administration désigne, pour un mandat de trois (3) ans, la personne dont le nom suit pour siéger au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société et exercer les droits (voix) de l'Université de Lorraine :

- **M. Pierre MUTZENHARDT**

Conformément aux dispositions de l'article R711-15 du code de l'éducation, ce représentant est tenu d'adresser chaque année à l'université de Lorraine un rapport sur l'activité et la gestion de la société, qui précise notamment les conditions dans lesquelles sont exécutées les obligations prévues par les statuts.

Article 5 :

La présente délibération entre en vigueur à compter de son approbation par le recteur chancelier des universités et par le directeur régional des finances publiques.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	20
Représentés	2
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 13 juin 2018



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **14 JUIN 2018**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **13 juin 2018**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **14 JUIN 2018**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.